

**SECTEUR : Aménagement forestier**

No. secteurs IMT	Code CNP à 4 chiffres	Appellation d'emploi	Roulement de MO 0=Non 1=Oui	Origine de la demande de MO	Qualifications requises
<b>2</b>	<b>Foresterie et exploitation forestière</b>				
02	2122 Professionnels/professionnelles des sciences forestières	ingénieur forestier/ingénieure forestière	0	La demande est attribuable aux départs à la retraite et aux difficultés du secteur qui ont entraîné le départ d'une partie de sa main-d'œuvre vers d'autres secteurs d'activité. Les emplois se trouvent fréquemment dans des régions éloignées des grands centres urbains. Le nombre de postes à pourvoir est relativement limité, considérant le nombre d'emplois.	Le baccalauréat en sciences forestières est demandé. L'adhésion à l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est obligatoire pour porter le titre et exercer la profession d'ingénieur forestier ou d'ingénieure forestière.
02	2223 Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières	technologues en foresterie	0	La demande s'explique par la diminution marquée du nombre de nouveaux diplômés et diplômées dans la discipline, les départs à la retraite et la rareté de main-d'œuvre qualifiée et expérimentée dans la profession. Les emplois offerts se trouvent fréquemment dans des régions éloignées des grands centres urbains. Plusieurs technologues forestiers et technologues forestières travaillent à l'année, mais le nombre de semaines travaillées varie en fonction du type d'emploi occupé, qui peut parfois avoir un caractère saisonnier.	Le diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie forestière est demandé. L'adhésion à l'Ordre des technologues professionnels du Québec est obligatoire pour porter le titre de technologue professionnel ou professionnelle, mais pas pour exercer la profession.

**SECTEUR : Aménagement forestier**

No. secteurs IMT	Code CNP à 4 chiffres	Appellation d'emploi	Roulement de MO 0=Non 1=Oui	Origine de la demande de MO	Qualifications requises
02	8211 Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	contremaître forestier/contremaîtresse forestière	0	La demande s'explique par la diminution marquée du nombre de nouveaux diplômés et nouvelles diplômées dans la discipline, les départs à la retraite et la rareté de main-d'œuvre qualifiée et expérimentée dans la profession. Les emplois offerts ont souvent un caractère saisonnier et se trouvent fréquemment dans des régions éloignées des grands centres urbains. Le nombre de semaines travaillées par année varie beaucoup en fonction du type de travaux auxquels les contremaîtres et contremaîtresses sont affectés. Ainsi, ceux et celles affectés aux chantiers de récolte mécanisée travailleront généralement plus longtemps (pratiquement à l'année) que ceux et celles affectés aux travaux sylvicoles non commerciaux.	Les personnes qui occupent ces emplois ont une expérience de travail dans le domaine et sont souvent titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie forestière ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en aménagement de la forêt.
02	8241 Conducteurs/conductrices de machines d'abattage d'arbres	Aucune	0	Ces postes ont été identifiés comme étant les plus difficiles à combler par les entreprises. La demande est attribuable aux départs à la retraite et à la forte compétition intersectorielle. Les emplois offerts se trouvent généralement dans des régions éloignées des grands centres urbains. La structure du marché du travail ne permet pas l'intégration et le perfectionnement encadré de personnes ne possédant pas un minimum d'expérience pratique sur la machinerie. Les entreprises hésitent à embaucher les jeunes diplômés du DEP en abattage et façonnage des bois puisqu'ils manquent de formation pratique pour être intégrés aux équipes régulières.	Le diplôme d'études professionnelles (DEP) en abattage et façonnage des bois ou le certificat de qualification professionnelle (CQP) délivré par Emploi-Québec à la suite de la participation au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) ou à la Reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (RCMO), dans le métier d'opérateur ou opératrice de machines utilisées en récolte du bois, peuvent être demandés. Une bonne capacité à travailler sous pression est requise.

**SECTEUR : Aménagement forestier**

No. secteurs IMT	Code CNP à 4 chiffres	Appellation d'emploi	Roulement de MO 0=Non 1=Oui	Origine de la demande de MO	Qualifications requises
02	8421 Opérateurs/opératrices de scies à chaîne et d'engins de débardage	abatteur/abatteuse - exploitation forestière	0	La demande touche la profession d'abatteur manuel ou d'abatteuse manuelle. Elle est attribuable aux départs à la retraite. Les emplois sont offerts le plus souvent dans des régions éloignées des grands centres urbains. Ils sont saisonniers. Même si l'activité peut se réaliser entre les mois de mai et février, les abatteurs manuels ou abatteuses manuelles travaillent en moyenne 22 semaines par année. Le nombre de postes à pourvoir est relativement limité, considérant le nombre d'emplois.	Le diplôme d'études professionnelles (DEP) en abattage manuel et débardage forestier peut être demandé. La formation de 16 heures du Comité paritaire de prévention du secteur forêt est obligatoire pour exercer le métier. La participation au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) d'Emploi-Québec dans le métier d'abatteur manuel ou abatteuse manuelle permet aussi d'accéder à un emploi dans la profession. Une bonne capacité physique est aussi requise.
02	8422 Ouvriers/ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière	opérateur/opératrice de scie de débroussaillage - foresterie	0	La demande touche la profession de débroussailleur ou débroussailleuse. Elle est attribuable aux départs à la retraite. Les emplois sont offerts le plus souvent dans des régions éloignées des grands centres urbains. Ils sont saisonniers, généralement entre les mois de mai et d'octobre.	Le diplôme d'études professionnelles (DEP) en travail sylvicole ou la participation au Programme d'apprentissage en milieu de travail d'Emploi-Québec pour le métier d'ouvrier sylvicole - débroussailleur ou d'ouvrière sylvicole - débroussailleuse peuvent être demandés. Une bonne capacité physique est requise.
02	8616 Manoeuvres de l'exploitation forestière	planteur saisonnier/planteuse saisonnière d'arbres	1	La demande touche la profession de reboiseur ou reboiseuse. Elle est attribuable au roulement important de la main-d'œuvre, notamment de la main-d'œuvre étudiante, souvent embauchée. Les emplois sont offerts le plus souvent dans des régions éloignées des grands centres urbains. Ils sont saisonniers, généralement entre les mois de mai et octobre.	Aucune formation particulière n'est demandée. Une bonne capacité physique est requise.